

Extrait du site UGTG.org

url :Ã <http://ugtg.org/spip.php?article2239>

CommluniquÃ© UGTG-PÃ´le Emploi

- La Centrale UGTG - Unions & secteurs -

Date de parution : 29 novembre 1999

Date de mise en ligne : samedi 6 fÃ©vrier 2016

Mis Ã jour le : samedi 6 fÃ©vrier 2016

UGTG.org

Faisant suite à la mobilisation des agents du Pôle emploi des Abymes le 15 janvier 2016, les agents de Port-Louis leur emboient le pas. Ils sont mobilisés depuis lundi 25 janvier pour réclamer en premier lieu **la titularisation de collègues**.

Ceux-ci travaillent à Pôle emploi depuis plus de 2 ans et sont affectés sur des activités pérennes. Le service qu'ils assurent est indispensable au bon fonctionnement des agences.

Les agents de Port-Louis ont alerté la Direction Régionale de Guadeloupe qui n'a pas daigné leur répondre, si ce n'est en envoyant un huissier de justice constater la fermeture de l'agence.

Nou Gwadeloupèyen, nou ni dwa travay an pòlyi an nou

Il est inadmissible que Pôle emploi, institution du service public chargée de l'insertion des demandeurs d'emploi :

[-] favorise la précarité par le recrutement de CDD et les renvoie ensuite vers le chômage, alors que les besoins en personnel sont réels,

[-] ne puisse inscrire ses propres agents en CDD, mais puisse s'engager au travers d'une convention avec la Gendarmerie et la Police à accompagner les leurs,

[-] envisage de fermer ses portes aux usagers après-midi pour ne recevoir que les seules personnes convoquées,

[-] mette en place l'inscription, les demandes d'allocations chômage et l'accompagnement des demandeurs d'emploi par internet lorsque le taux d'illettrisme dépasse 25% et que la majorité des usagers n'a pas accès au haut débit.

Il est inadmissible que le Pôle emploi ne tienne pas compte des conclusions du rapport d'expertise sur l'impact des conditions de travail sur la santé des agents réalisés en novembre 2015, qui précise que Pôle emploi doit augmenter ses effectifs réels et mettre en œuvre des politiques en adéquation avec notre territoire.

Les revendications des agents de Port-Louis, comme celles de l'ensemble des agents du Pôle emploi Guadeloupe et Îles du Nord sont :

[-] **La pérennisation des emplois permanents**

[-] **Un renfort d'effectifs**

[-] **Des conditions de travail correctes**

[-] **Des moyens opérationnels et matériels pour accomplir nos missions au service des usagers de Guadeloupe**

Port-Louis, le 26 janvier 2016